

En l'absence exceptionnelle de notre représentante V. FRAUX,

PCV communique après ce 29^{ème} conseil municipal de la mandature:

CONCLUSION DU MAIRE : HYPOCRISIE ou INCONSCIENCE ?

A propos des indemnités brutes perçues par les élus : des élus ont disparu des commissions consultatives et des conseils municipaux depuis des lustres, et pourtant ils continuent à parader dans la presse locale.

Les Délibérations :

1/ DSP Mini-golf : approuver un choix quand il n'y a qu'un seul candidat fait sourire ! Le délégataire va donc continuer comme par le passé à exploiter le mini-golf et cela durant ces 5 années à venir. Sans véritable évaluation, faute de concurrence.

2/ Dissolution du SIVU aérodrome La Baule-Le Pouliguen-Pornichet :

Le compte est bon respectant les 21,5% pour Pornichet qui va récupérer près de 96 000 €.

3/ Tondeuse à gazon à 24 000 € : à quoi va servir son remplacement quand les espaces engazonnés disparaissent au profit d'un excès de pavés ? Est-elle bien utile à ce prix pour un usage d'une vingtaine d'heures par an ?

4/ Budget primitif 2024 : les priorités diffèrent des nôtres. Les Pornichétins sont arrivés à saturation et ne supportent plus cette frénésie de travaux. Quand allons-nous retrouver une ville avec une circulation praticable ?

5/ Les Taxes Foncières ou d'Habitation : elles resteront heureusement inchangées cette année 2024, pour ne pas rajouter à l'augmentation des bases par l'Etat (plus de 10% sur 2023-2024).

Par contre, vu la santé financière de la commune, l'augmentation des tarifs municipaux auraient pu être limitée pour soutenir le pouvoir d'achat des Pornichétins.

6/ Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents municipaux : sur recommandation « tardive » de l'Etat, cette prime d'un montant de 300 à 800 €, privilégiant les bas salaires, est versée en une seule fois. Pour un total de 262 000 €, soit moins de 4% des charges de personnel, Pornichet a fait choix de la donner en janvier : des villes voisines, plus soucieuses du pouvoir d'achat de leurs salariés, le font avant les fêtes !

7/ 104 biens vacants incorporés dans le domaine communal :

Des parcelles de 40 à 2038 m², soit un total de plus de 6 ha. Nous sommes encore dans l'attente de la liste à jour du foncier communal promise par l'adjoint à l'urbanisme. Un plan incomplet, sans identifiant de parcelle, nous a été fourni, mais même ceux qui connaissent parfaitement la ville ont du mal à s'y retrouver... Pourtant ce plan bien renseigné existe, puisque M. Siguier a présenté lors de ce Conseil à la fois un tableau et un plan d'ensemble.

8/ Décisions L2122-n° 541 : nous apprenons que la mairie va installer un DAB à l'ancienne Poste de Ste Marguerite, qui ne sera opérationnel que dans plusieurs mois : efficacité toute relative dont se targue le maire ! Les habitants du quartier apprécieront ce manque d'anticipation...

9/ Conclusion du maire : « *je suis très attentif depuis un an et demi à ce qu'il n'y ait pas d'attaques personnelles...* ». PCV ne s'en était pas aperçu, et rappelle ces interventions blessantes à chaque conseil. Hypocrisie ou inconscience ? Assurément, le maire est plus à l'aise lorsqu'il n'a pas à faire face à une opposition attentive...

Tous renseignements sur www.pornichet-c-vous.fr

contact@pornichet-c-vous.fr